

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 19 Novembre 2012

### **1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 OCTOBRE 2012**

Secrétaire de séance : Jean BOULY

Observations : Néant

### **2) Compte rendu des commissions**

#### a. Bâtiments

- Travaux de la mairie : écran vidéo livré prochainement, panneaux phoniques au 1<sup>er</sup> étage posés prochainement, chauffage du 1<sup>er</sup> étage il reste à régler la programmation qui doit être indépendante de la sonde du rez-de-chaussée (secrétariat).

Lors des portes ouvertes, il a été fait une remarque négative récurrente : plinthes autour du parquet de la salle des mariages non prévues. (Joint de 3 cm tout autour de la salle apparent).

- Toiture de la halte-garderie : devis du menuisier pour bardage reçu pour un montant de 1712,43 €. Ces travaux d'étanchéité semblent urgents car la laine de verre est humide. Il faut aussi prendre en compte les autres travaux comme la salle de gym qui sont aussi urgents. Accord du conseil pour le bardage de la garderie.
- Salle de sports : chauffage, une réunion a eu lieu avec le service énergie de la communauté de communes et le maître d'œuvre : des constats ont été faits par rapport au positionnement des radiants qui sont décentrés dans la salle pour chauffer correctement. Malgré ce déplacement, le nombre d'appareils de chauffage n'est pas suffisant et il conviendrait d'ajouter des radiants. Dès le départ, une erreur de la part de la maîtrise d'œuvre a été commise. Suite à la réunion, il a été décidé d'ajouter 3 radiants au centre de la salle. Il reste à régler l'aspect financier, qui va prendre en charge le déplacement des radiants ? Coût environ 3000 €.

Remarque : attention à prendre en considération l'autonomie de la citerne gaz. En effet, une cuve supplémentaire doit être posée. Il subsiste malgré tout une incertitude par rapport au résultat.

Le coût total des travaux est de 20.000 €.

- Restaurant scolaire : suite à la visite de la commission de sécurité, un placard pour le stockage des balais va être réalisé : 595 €. Accord du conseil
- Salle de gym : suite à la réunion des présidents d'association, il a été fait remarquer qu'une barre était tombée du plafond et que cela représentait un danger pour les utilisateurs.

Mr MARY s'est rendu sur place pour constater que des plaques d'isolation étaient déplacées et de ce fait les barres n'étaient plus solidaires entre elles. Une nacelle pourra être louée pour remettre en place les plaques et un filet pourrait être tendu pour sécuriser la salle, en attendant des travaux plus importants. Etant entendu qu'aucun jeu de ballons n'est autorisé dans cette salle.

- Appel d'offres pour les panneaux photovoltaïques : ouverture des plis les 23 novembre.

#### b. Jeunesse

- Le nouveau four est installé avec une mise à disposition aux traiteurs et restaurateurs uniquement. Le conseil approuve.
- Voir l'entreprise chargée de la maintenance du matériel de la cuisine (Quietalis) au sujet du lave-vaisselle qui fait disjoncter.
- Garderie périscolaire : demande pour payer en chèques vacances avec 10 % de frais supplémentaires à la charge de la collectivité. Sujet à revoir lors de la prochaine réunion, Mme MERCERON doit se renseigner auprès du centre de loisirs de Bressuire.
- Panneau de signalisation de l'espace mosaïque à faire valider par le conseil avant d'être posé.
- Conseil des jeunes : sur 24 jeunes de l'année 2001, 2 étaient présents et ont été élus : Anaïs JAULIN et Léa BODIN. Hugo MINOZA a également été élu suite à sa demande. Les jeunes ont commencé la rénovation de la fontaine du vieux pont pendant les vacances de la Toussaint. Le projet de la petite ruelle a également été abordé. Un sondage va être fait sur l'utilisation de la petite ruelle et sur son histoire. Les randonneurs empruntent d'ailleurs cette ruelle dans le cadre d'un circuit de randonnées (circuit des Bois de Chausserais). Prochaine rencontre avec le conseil des jeunes le 1<sup>er</sup> décembre avec l'animateur de Familles Rurales.
- Centre de loisirs d'été : le budget n'est pas terminé. Familles Rurales de Chiché prendra contact avec Familles Rurales de St Sauveur pour l'été prochain. Aucun retour n'a été donné à la mairie sur le centre de loisirs de cet été. Voir pour la demande d'un téléphone sans fil.

#### c. Voirie

Courrier de Mr MOTARD Claude : mise en place d'une buse route de Clessé sur sa propriété pour éviter le dérochement de sa haie de thuyas dû à l'écoulement des eaux pluviales venant de la zone d'activités des Loges. Accord du conseil.

- Bassin d'orage : avis de la DDT sur cette réalisation : il faut protéger ce milieu humide où la faune et la flore sont importantes. Ils conseillent donc une noue. Le conseil approuve.
- Balayage des rues du bourg : devis de 850 €. Accord du conseil.
- Effacement des réseaux rue du vieux pont : devis pour réfection des trottoirs par l'entreprise ANCELIN. Faire un autre devis auprès d'une autre entreprise.

- Réalisation d'un bi-couche du rond point rue du commerce : devis de Baudouin TP.

Le conseil décide de demander un devis pour l'ensemble des travaux (trottoirs + rond point) à Baudouin TP.

Il semble qu'aucun usager n'ait fait de remarques sur l'utilisation de ce rond point expérimental. Toujours en attente du projet de la DDT pour l'aménagement des parkings.

- Remise des prix des maisons fleuries : le 1<sup>er</sup> décembre prochain à 11 h 00 dans le restaurant scolaire. Tout le conseil est invité.

#### d. Vie associative

- TTC 2013 : thème choisi par la commission « *récupération : rien ne se perd, tout se transforme* »
- réunion des présidents d'association : 29 associations présentes représentant 1687 adhérents (personnes extérieures et personnes inscrites dans plusieurs associations en même temps).
- Demande de l'association Stock car du Tallud de Chiché : réaménagement de la parcelle de Chantegros pour la sécurité des spectateurs notamment. La piste pour l'auto cross est en état d'abandon depuis 10 ans, ils souhaitent donc la reprendre en partie.

Considérant le refus d'homologation du terrain de poursuites sur terre par le Préfet et après que les 2 associations se soient rencontrées pour régler notamment l'enlèvement des pneus en place sur la piste, le conseil ne fait pas d'objection à la reprise de ce terrain par le stock car. Une réunion des 3 parties aura lieu dans les prochaines semaines.

#### e. Informations diverses du maire

- Montant du FCTVA : 55.769 € sur les dépenses de 2010 (prévu au budget 55.000 €)
- ChIC n° 18 en préparation : prochaine réunion le 29 novembre à 18 h 30.
- Participation du maire au salon des maires
- Locatifs :
  - o Appartement n° 4 route de Parthenay occupé à partir du 1<sup>er</sup> décembre.
  - o La maison 17 route de Clessé pourra être louée dès que possible après quelques travaux de rénovation. Loyer de 450 € mensuel. Mme TURPAULT propose de faire faire un devis pour l'isolation.
- Prochaines réunions du conseil : 17 décembre
- 11 janvier : vœux du maire à 19 h

- 4 février : réunion du conseil pour reprendre le rythme du 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois en 2013.
- Conseil d'école le 23 novembre à 19 h

f. Groupe de travail environnement – déchets

Il n'y a pas eu de réunion ce mois-ci.

**3) REVISION DES TARIFS 2012**

- Garderie périscolaire et cantine : + 2 % (non compris les tarifs du centre de loisirs, ceux-ci ayant été revus en septembre). Vote pour 2 % avec 1 Abstention (Mr GROLLEAU)

Mr GROLLEAU propose de tenir compte de l'augmentation du prix de revient des repas pour le calcul des prix afin de maîtriser le déficit de la cantine.

- Tarifs des salles : proposition de la commission :
  - o + 2 % pour les associations de la commune et 5 % pour les extérieures,
  - o + 3 % pour les particuliers de la commune et 5 % pour les extérieurs
  - o et + 2 % pour les locations diverses (tables, bancs, chaises, stands, ancrage mobile salle de gym.)

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition.

**4) RESULTAT CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

2 offres ont été reçues (Seolis et CETP) selon un même cahier des charges. Le coût global sur 3 ans est d'environ 60.000 €. Le maire doit rencontrer Seolis pour avoir des explications supplémentaires, notamment au niveau d'une augmentation de tarifs entre leur première proposition et celle reçue en octobre.

**5) PROGRAMMATION DETR 2013**

Avant le 31 décembre, le conseil doit présenter un dossier. Après en avoir délibéré, le conseil décide de déposer un dossier pour la toiture de la salle de gym.

**6) PROPOSITION POUR CONSEIL EN ORIENTATION ENERGETIQUE (COE)**

Dans le cadre de la participation de la région pour la pose de panneaux photovoltaïques, il convient de réaliser un COE. Une offre a été reçue du bureau ATC. Le conseil décide de demander un autre devis.

**7) ROND POINT RN 149**

Suite à une simple interrogation sur l'opportunité du rond point de la RN 149 notamment au niveau de la fluidité de la circulation après l'éventuelle réalisation d'un rond point, la réponse

de la DIRCO est la suivante : « le processus d'approbation d'un tel projet nécessite environ 6 mois, Il requiert un avis préalable du service d'inspection des routes nationales qui doit disposer des documents suivants :

- rapport de présentation et justification du parti d'aménagement retenu
- plan de situation et environnement
- caractéristiques géométriques avec leur justification (plan, profils en long et en travers, calcul de la structure de chaussée)
- échanges et rétablissement des communications
- documents graphiques particuliers
- note sur les conclusions des études géotechniques et hydroliques
- terrassement, assainissement, chaussées (dont plan des écoulements pluviaux)
- équipements de sécurité, cheminements piétons et cycles, mobilier, éclairage...
- ouvrages d'art
- exploitation de sécurité
- signalisation et service à l'utilisateur
- modalité d'entretien
- estimation du coût de l'opération et financement
- allotissement et conditions de réalisation
- échancier.

Le conseil municipal qualifie cette réponse de « désolante et déplorable ». Les pièces demandées par la DIRCO pour pouvoir se prononcer concernent un projet qui serait déjà validé donc l'avis de la DIRCO à ce stade du projet serait alors inutile puisque le rond point serait engagé avec des études très élaborées par le bureau d'études (coût demandé par le cabinet d'études pour fournir le dossier : environ 4000 €).

Une réunion avec le bureau d'études est organisée lundi prochain à 15 h. Affaire à suivre.

#### **8) OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN SUR LES COMMUNES DE TESSONNIERE ET MAISONTIERS**

L'enquête publique débute le 19 novembre. Le conseil municipal est donc amené à donner son avis. 12 communes sont concernées par le périmètre. Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **9) CLASSEMENT DES SOLS DU DEPARTEMENT SUITE A LA SECHERESSE ET A LA REHYDRATATION**

Le phénomène de retrait et de gonflement des sols argileux occasionne des dégâts considérables aux bâtiments. Il est à l'origine de tassements différentiels des terrains d'assises des constructions qui provoquent des désordres parfois très importants affectant principalement le bâti individuel. Depuis la vague de sécheresse des années 1989-1991, le phénomène de retrait – gonflement a été intégré au régime des catastrophes naturelles. Au moins la moitié des communes du département (167/305) ont été reconnues au moins une fois en catastrophe naturelle depuis 1981.

Une cartographie nationale a été réalisée et un extrait des niveaux d'aléa (fort, moyen et faible) sur le territoire de la commune de Chiché est présenté par le maire. La carte présente les zones potentiellement exposées au phénomène. On constate 2 zones importantes situées l'une au Nord de la Nationale et l'autre à l'extrémité Sud de la commune

## **10) QUESTIONS DIVERSES**

### **a. ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER POUR LA MAIRIE**

- Ecran d'ordinateurs pour le secrétariat : le conseil bien que n'approuvant pas totalement cet achat émet un avis favorable.
- Mobilier : étagères supplémentaires dans le secrétariat, modification du châssis fixe vitré entre les 2 bureaux et crédence supplémentaire dans les toilettes. Un seul devis ayant été reçu, le conseil charge le maire de demander un autre devis.
- Sécurité contre le vol de la mairie : Suite à la question de M.FAURET pour une alarme dans la mairie, Mr MARY propose l'installation de caméras de surveillance extérieures. Le maire est opposé à cette solution et pense que le problème ne serait pas réglé pour autant.

### **b. COMPTE RENDU DE LA CLIS – SITA**

Compte rendu disponible au secrétariat. 87.672 tonnes en 2011 et prévu en 87.810 tonnes.

### **c. OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX**

Information par le Conseil Général sur l'enquête publique en cours du 30 novembre au 4 janvier 2013 concernant la révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux des Deux-Sèvres. L'avis d'enquête est affiché en mairie. Le maire donne une présentation du projet, les objectifs dudit plan impactent en premier lieu le gisement des déchets (réduction) et en deuxième lieu les filières avec des objectifs quant à la valorisation et la réduction des quantités destinées à l'enfouissement.

### **d. PREPARATION REPAS DES AINES**

Tous les conseillers et leurs conjoints sont invités à venir faire le service. Si nécessaire 2 employées viendront pour faire la vaisselle.

### **e. DEMANDE DU CONSEIL PAROISSIAL**

Location de la salle pour le repas paroissial : considérant que le repas n'est pas organisé dans un but lucratif, le conseil décide de ne faire payer que la cuisine :

Accord du conseil (3 abstentions Mrs RAMBAULT – CHOLOUX et Mme MERCERON Th. Marie).

**f. MISE EN PLACE TARIFICATION INCITATIVE POUR LA COLLECTE DES DECHETS**

Le maire donne lecture de la lettre du SVL du 31 octobre 2012 informant que les élus du SVL ont décidé de lancer le projet de mise en place d'une tarification incitative sur le service public de collecte et d'élimination des déchets. Ce projet est programmé sur 4 années et démarrera par une phase d'équipement en matériels adaptés. Les choix sur les modes de financement en taxe ou en redevance interviendront uniquement après la création de la communauté d'agglomération en 2014. Ainsi, les modes de collecte vont évoluer afin d'individualiser les productions de déchets de chaque usager et de moderniser le service (puces électroniques pour les bacs individuels et colonnes semi-enterrées avec ouverture par un tambour à cartes magnétiques pour les écarts.

Le conseil devra se prononcer sur ce projet dans les prochains mois.